

SARTHE

Madame la Députée, Madame la Sénatrice, Madame le Maire,

Monsieur le Député, Monsieur le Sénateur, Monsieur le Maire,

Les Centres des Impôts Fonciers exercent, au sein des Directions Départementales des Finances Publiques, des missions topographiques et fiscales

Aujourd'hui, une attaque sans précédent se profile contre le plan cadastral.

L'administration centrale envisage de suspendre la mise à jour du plan cadastral dès le début 2018, en attendant une hypothétique mise à jour à partir de photographies aériennes ou par l'utilisation des plans de masses fournis lors du dépôt d'un permis de construire. L'objectif est que les géomètres du cadastre ne se déplacent plus sur le terrain. Qui fera alors cette mise à jour ? Quelle précision sera retenue pour la mise à jour du plan ? Toutes les communes seront-elles traitées à l'identique ?

Référentiel topographique de base depuis Napoléon, son enrichissement en continu assure sa qualité et son statut (aménagements fonciers, remaniements, documents d'arpentage, mises à jour du bâti et de la voirie).

La nouvelle « orientation » assumée par l'Administration en matière de mise à jour du plan relève selon nous de l'ineptie pure ! Nous condamnons fermement ce qui s'apparente à un démantèlement de la mission cadastrale : en effet, dissocier la topographie (mise à jour du plan) de la fiscalité équivaut à fragiliser donc à mettre en péril chacune de ces missions. Le recensement de la matière imposable, le suivi des permis de construire et déclarations préalables, mais également l'expertise apportée par les agents des Finances Publiques lors des commissions communales des impôts directs sont étroitement liés à la connaissance du terrain donc à la mise à jour des plans.

Un plan cadastral à jour est important car il constitue un outil d'aide à l'instruction des demandes de permis de construire et parfois un appui utile lors des litiges sur la propriété foncière.

La fiscalité est une des missions régaliennes de l'État, lequel peut seul garantir l'égalité de traitement entre les territoires et les contribuables. La fiabilité et l'exhaustivité de ces bases devraient pourtant être assurées aux collectivités locales, lesquelles sont de surcroît confrontées au désengagement accru de l'État envers elles au travers de la réduction de la DGF ainsi que des nombreux transferts de compétences effectués sans aucune compensation financière.

Pourtant, dès 2003, la CGT Finances Publiques avait fait part de ses plus vives inquiétudes quant aux conséquences des réformes engagées à la DGFIP (fusion CDI-CDIF) en matière de justice fiscale.

Par ailleurs notre administration paye un lourd tribut en matière de suppressions d'emplois : 1648 suppressions de postes sont ainsi encore inscrites au projet de loi de finances pour 2018 entraînant l'extrême fragilisation de certaines missions, des fermetures de trésoreries, de nouvelles réductions des plages d'accueil dédiées aux contribuables,... Les services fonciers de la DGFIP (CDIF, PTGC, ...) ne sont donc pas épargnés : à commencer par les géomètres du cadastre auxquels il est demandé d'abandonner leur mission première à savoir la mise à jour du plan cadastral.

Sans la mobilisation de tous les partenaires et élus locaux concernés par la mission cadastrale, nous n'arriverons pas à infléchir cette politique « de la terre brûlée ».

Comment croire que sans moyens ni accompagnement, les « petites communes » pourront se doter d'un plan à jour ? Comment croire que la préférence fiscale ne sera pas donnée aux gros pôles urbains ? Comment croire à l'égalité des territoires et des citoyens quand viendra l'heure de « prioriser » la mission ?

C'est pourquoi la CGT Finances Publiques s'adresse à vous solennellement : nous vous invitons à prendre toute initiative que vous jugerez utile afin d'empêcher la mise à mort du plan cadastral et au-delà, du service public fiscal et foncier. Cela peut se traduire par une interpellation orale ou manuscrite de votre Président de l'association des maires de votre département, de votre député ainsi que des services départementaux ou centraux de l'administration fiscale.

Pour notre part, nous avons des réponses concrètes à opposer à ce projet destructeur, que ce soit en terme d'orientation, de renfort des missions sans « laissés-pour-compte », pour un service cadastral toujours performant et efficace.

Nous comptons sur votre soutien et vous demandons de bien vouloir nous adresser copie de votre démarche afin d'appuyer notre intervention auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire , nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs nos Représentants l'expression de notre considération la plus distinguée.

Pour la CGT Finances Publiques Sarthe